



Section de l'Ardèche

Lettre d'infos n°40 (année 2019-2020)

Mardi 19 mai 2020

snu07@snuipp.fr - 04.75.64.32.02

07.snuipp.fr – Adhérer au SNUipp-FSU

[Suivez-nous sur Facebook](#)

[Retrouvez l'ensemble des lettres d'info de l'année sur notre site.](#)

A voir sur la [page Facebook du SNUipp-FSU Ardèche](#) :

→ Les chiffres de la reprise

→ Démissions et mobilité en hausse à l'Education nationale



En quête de quoi monsieur le ministre ?

Remontées d'effectifs : pas que ça à faire !

Alors que l'IA demandait vendredi aux écoles de faire remonter quotidiennement les effectifs avant 19h pour satisfaire les exigences statistiques du ministère, en réponse, plus d'une centaine de directeurs ardéchois ont spontanément exprimé leur ras-le-bol administratif ! En soutien, [le SNUipp-FSU est intervenu](#) : « la coupe est pleine monsieur l'Inspecteur d'Académie ! Il est temps de l'entendre et surtout de le faire remonter à la rue de Grenelle. » **Le SNUipp-FSU appelle la profession à ne répondre qu'à ce qu'elle juge utile et nécessaire pour la réussite des élèves. Ce matin, l'IA dit au SNUipp-FSU prendre acte du positionnement des directeurs : il ne demandera pas de remontée jusqu'à début juin. [Lire le courrier à l'IA](#)**

Enquêtes à tous les étages : dans quel but ?

Des collègues nous signalent avoir été choisis par la DEPP parmi 10 000 directeurs pour participer à une enquête nationale sur la continuité pédagogique pendant la période de fermeture des écoles (dont la durée moyenne n'excède pas 30 minutes !).

Même cause, même consigne du SNUipp-FSU.

Les hauts fonctionnaires du ministère dénoncent le projet du ministre

Des IA, inspecteurs et cadres ont pris leur plume (anonyme) pour dénoncer la mise au pas, l'immense mensonge et le projet réactionnaire du ministre.

[A lire sur le café pédagogique](#) qui nous apprend aussi que [le directeur de cabinet du ministre est membre du conseil scientifique de l'IFRAP](#), un lobby libéral très actif politiquement qui milite pour la réduction des effectifs de fonctionnaires.



Emploi fonctionnel des directeurs : retour en arrière !

On prend les mêmes et on recommence ! Une proposition de loi a été présentée le 12 mai par Cécile Rilhac en compagnie de 21 autres députés LREM. Elle avait déjà été à l'origine en 2018, d'une proposition de loi visant à fusionner maternelles et élémentaires sous la coupe de directeurs supérieurs hiérarchiques rattachés au principal du collège. C'est précisément cette proposition qui avait accouché des EPSF, point central de la loi Blanquer sur lequel le ministre avait dû reculer face à la mobilisation enseignante. Rebelote après le suicide de notre camarade Christine Renon, où la même Cécile Rilhac a tenté de ressortir les EPEP du placard. Elle attendait donc une nouvelle "fenêtre" et l'épidémie lui en donne l'occasion. [En savoir plus](#)



Protocole sanitaires et missions des AESH

Le ministère vient de publier un protocole national pour la reprise des AESH dans les écoles et établissements. Cette fiche fait le point sur les consignes sanitaires et les missions. [En savoir plus.](#)



Congé parental et disponibilité : des nouveautés

Un décret du 5 mai 2020 apporte des modifications. Il est désormais possible de prendre un congé parental pour une période de 2 à 6 mois renouvelables, les demandes sont à



<p>faire 1 mois avant (au lieu de 2). Les dispo pour élever un enfant sont étendues jusqu'au 12 ans... Voir les changements</p>	
<p>Manque de matériel : signalez-le !</p>	
<p>Le SNUipp-FSU met à disposition des fiches RSST préremplies afin de pouvoir signaler tout manque de matériel nécessaire à l'application du protocole sanitaire. Par ailleurs, les conseils et outils aux équipes pour exercer leurs droits restent dispo.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protocole sanitaire : guide pour confronter le protocole au réel - Avis du conseil d'école et contact du CHSCT : modèle de courrier, fiche RSST - Droit d'alerte et de droit de retrait : procédure et outils 	
<p>C'est le moment de rejoindre le SNUipp-FSU ! Syndiquez-vous pour l'année 2020-2021 dès maintenant</p>	
<p>Le SNUipp-FSU est totalement indépendant. Il ne vit que des cotisations de ses adhérents. Le paiement de la cotisation donne droit à 66% de crédit d'impôts. Rejoindre le SNUipp-FSU Ardèche</p>	